



Rapport d'activités 2016 – 2017

Présenté par le Comité Central
à l'Assemblée des Délégué-e-s du 3 mai 2017

Sommaire

Editorial	1
Préambule	2
1. Activités du secrétariat fédératif	2
1.1. Action du secrétariat fédératif / Bureau Exécutif.....	2
1.2. Organisation interne.....	3
1.3. Gestion politique de la FSF.....	3
1.4. Comité Central.....	3
2. Dossiers	4
2.1. CPEV – Assemblée des délégué-e-s.....	4
2.2. CPEV – Commission Permanente FSF.....	5
2.3. Commission d'évaluation des fonctions.....	6
2.4. ASI et CCT SOCIAL.....	7
2.5. RIE III / Réforme sur l'imposition des entreprises	8
4. Communication	9
3.1. FSF Informations.....	9
3.2. Site internet.....	9
5. Représentation extérieure	10
6. Feuille de route sociale et syndicale	11
7. Rapport des associations	12

Editorial

Chers et Chères membres de la FSF,

Nous venons de vivre une année de transition et de développement. Concernant l'organisation du bureau, notre nouveau Secrétaire général David Jeanquartier a commencé son activité au mois d'août dernier. Cyrille Perret, qui avait un taux d'occupation à 70% jusqu'au 31 juillet, a pu le réduire à 60% jusqu'à fin 2016 pour assurer la transition et à 50% dès le début de cette année. David Jeanquartier est notamment en charge de la Communication et nos deux secrétaires généraux travaillent en binôme sur nos différents dossiers. Cyrille Perret représente également la FSF au sein de la nouvelle Commission Santé au travail constituée d'un représentant de chaque faîtière, des COPERs, des Chefs de Service et du Médecin Cantonal.

Pour évoquer nos dossiers politiques, je souhaiterais tout d'abord parler du large débat que nous avons mené en 2016 sur la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) vaudoise. L'Assemblée générale extraordinaire de la FSF avait décidé de laisser la liberté de vote sur cet objet. Le 20 mars 2016, le peuple vaudois a accepté cette RIE III vaudoise à plus de 87%. Cette année, le sujet est revenu sur la table dans le cadre de la votation sur la RIE III fédérale du 12 février dernier. Après en avoir débattu au sein de la FSF, le Comité Central a décidé ne pas prendre position pour ou contre la RIE III fédérale. Même si cet objet a été accepté par les vaudois, il a été refusé au niveau fédéral. Le Grand Conseil vaudois a prié le Conseil d'Etat d'intervenir auprès de Berne pour relancer rapidement une nouvelle mouture de la réforme. Nous allons continuer à suivre ce dossier sachant qu'il aura un impact sur les revenus de l'Etat et donc potentiellement sur le service public.

Nous portons une attention particulière à notre *Feuille de route sociale et syndicale*. Chacune de nos associations a pu et peut ainsi fait ressortir ses préoccupations et ses propositions d'amélioration du service public vaudois.

Un autre sujet qui nous préoccupe est le projet fédéral «*Prévoyance vieillesse 2020*». A peine en avons-nous terminé de la réforme de la CPEV fin 2013 que nous prévoyons de nous remettre à l'ouvrage. Ce projet de nouvelle réforme des retraites prévoit, notamment, l'augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes de 64 à 65 ans. Pour suivre ce dossier, nous avons créé, au sein de la FSF, une «*Commission CPEV*» permanente ayant pour objectif d'anticiper d'éventuels problèmes financiers et de suivre de façon rigoureuse l'évolution de la Caisse afin de garantir les prestations.

Concernant les principaux dossiers traités par le bureau, je tiens tout d'abord à relever celui de la problématique du mailing destiné aux retraités de l'Etat pour les inviter à rejoindre l'UREV. Ce dossier a fort heureusement trouvé son épilogue. Je me réjouis de voir le nombre des membres de l'UREV augmenter.

Je souhaite également relever le travail accompli par nos secrétaires généraux dans le cadre de leurs nombreux dossiers, soutien aux associations et présence aux assemblées générales tout comme le travail du secrétariat.

Les rapports d'activités des associations mettent en avant leurs préoccupations sectorielles. Sachez que celles-ci sont prises en considération, appuyées et défendues par notre faîtière syndicale.

Jérôme Farine, président de la FSF

Préambule

Le présent rapport d'activités couvre la période d'**avril 2016 à avril 2017**.

La présidence de la FSF est assurée, depuis l'Assemblée des délégué-e-s du 14 mai 2014, par Jérôme Farine.

La FSF compte **17 associations** et représente 10'900 membres.

La FSF a tenu les réunions suivantes pour la période du présent rapport :

Le **Bureau exécutif** se réunit régulièrement.

Le **Comité Central** s'est réuni 9 fois dans le cadre des **séances ordinaires**.

L'Assemblée des Délégué-e-s s'est tenue de manière ordinaire le **8 juin 2016**.

1. Activités du secrétariat fédératif

1.1. Action du secrétariat fédératif / Bureau Exécutif

Le Secrétariat fédératif est composé de Véronique Olivier, secrétaire administrative, Cyrille Perret, secrétaire général et David Jeanquartier, secrétaire général qui a pris ses fonctions le 15 août 2016.

D'avril 2016 à avril 2017, le bureau a traité les dossiers ci-après, dont certains seront détaillés dans les pages suivantes:

- *Relations avec le Conseil d'Etat*
- *Relations avec les Départements et les Services*
- *Vie interne de la FSF (relations internes et rapports avec les associations)*
- *Budget*
- *Comptes*
- *Suivi des dossiers collectifs*
- *CCT Social*
- *Assemblée des délégués CPEV*
- *Feuille de route sociale et syndicale*
- *Consultations diverses*
- *Nouvelle Commission Santé et Sécurité au Travail*
- *CHUV (rencontre avec la Direction, le Chef du département, les faitières et la COPERS)*

1.2. Organisation interne

Cyrille Perret est en charge de l'administration générale. David Jeanquartier est responsable de la Communication.

Par ailleurs, les deux secrétaires généraux suivent conjointement les associations membres de la fédération.

1.3. Gestion politique de la FSF

La FSF a été représentée aux Assemblées générales des associations membres, par son Président et / ou ses Secrétaires généraux.

Le secrétariat général est intervenu auprès des associations membres ainsi que dans quelques cas individuels.

Litiges individuels et dossiers collectifs

Le secrétariat général a traité :

- 7 *Dossiers individuels*
- 3 *Dossiers collectifs*

1.4. Comité Central

Le Comité Central s'est réuni 9 fois lors de séances ordinaires au cours desquelles il a traité les sujets suivants:

- ✓ Dossiers politiques
- ✓ Feuille de route
- ✓ Négociations DCERH
- ✓ CPEV
- ✓ Budget et comptes
- ✓ Consultations diverses

2. Dossiers

2.1. CPEV – Assemblée des délégué-e-s

Après une année 2015 très occupée par les élections de l'Assemblée des délégués, du bureau, puis par l'adoption et le vote du règlement de cette assemblée, l'année 2016 a été consacrée à la formation des nouveaux élus.

Cette formation, qui s'est tenue le 09 juin 2016 a porté sur trois thèmes principaux. La question de la politique de placement de la Caisse de pensions a d'abord été abordée avec Monsieur Van Tilborgh, Directeur de la division investissement aux Retraites populaires. Monsieur Perera, Directeur de la division conseil et gestion de la CPEV a évoqué l'état financier de la caisse. Enfin, Monsieur Charles, formateur au sein de la division conseil et gestion a présenté aux délégués le plan de prévoyance.

Ces formations ont été suivies d'une présentation du projet de modifications du règlement des prestations de la caisse, sur lequel l'Assemblée des délégués était amenée à se positionner lors de l'AD qui s'est tenue le jeudi 30 juin 2016.

Rappelons à cette occasion que l'Assemblée des délégués de la CPEV compte 30 délégués issus des différents corps de métiers de l'Etat de Vaud ayant droit aux prestations de la Caisse de Pension. Lors des élections ayant eu lieu en 2015, les délégués représentant la FSF ont remporté 22 sièges dans cette assemblée. Monsieur Bernard Grandjean, membre de la SPV, en assure la présidence et Madame Véronique Schober, présidente de la Commission du personnel du CHUV, la vice-présidence.

Rappelons également que le rôle de cette Assemblée des délégués est strictement consultatif et qu'elle n'a en soi aucune influence sur la stratégie financière de la CPEV. En revanche, elle élit les représentants des employés au Conseil d'Administration. En 2015 ont ainsi été nommés Messieurs Stephen Sola, Yves Froidevaux, Alain Martin et Michel Berney, pour un mandat courant jusqu'en 2020. Le Conseil d'Administration est constitué également de quatre membres représentant l'employeur, Mesdames Gloria Capt et Michèle Mottu Stella, Monsieur Fabrice Ghelfi et Monsieur Christian Budry, qui préside ce conseil.

La FSF suit attentivement la situation de la CPEV par ses divers représentants au sein des instances de la Caisse, et collabore ainsi à sa saine gestion. A cet égard, elle a mis en place une commission permanente au sein de la FSF.

David Jeanquartier

2.2. CPEV – Commission Permanente FSF

Nous le constatons quotidiennement, les questions touchant les retraites (AVS, caisses de pensions) sont omniprésentes dans les débats politiques, syndicaux et socio-économiques. Différentes écoles s'opposent quant à la pérennité des Caisses de pensions dans notre pays, pérennité liée aux fluctuations boursières et monétaires. La CPEV n'échappe pas à ce vaste débat. A ce titre, lors de nos rencontres avec les gouvernants, la question de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud est à chaque fois évoquée et parfois de façon alarmiste!

Si aujourd'hui l'AD CPEV et le Conseil d'Administration sont bien installés avec en corollaire une forte représentation de la FSF, nous nous devons, dès lors, d'anticiper d'éventuels problèmes financiers et de suivre de façon rigoureuse l'évolution de la caisse afin de garantir les prestations. En conséquence, le Comité central a décidé de mettre en place une Commission permanente CPEV traitant des questions de retraites.

Les personnalités suivantes la composent :

Jérôme Farine	Président de la FSF
André Akribas	Chef de groupe AD CPEV
Gregory Durand	Président de la SPV
Christian Chauvy	Président de l'UREV
David Jeanquartier	SG FSF

La responsabilité de notre Fédération est engagée et la mise en place de cette Commission, nous permettra, le cas échéant, de faire face aux critiques et de répondre aux questions qui nous seraient posées si les prestations devaient être minorées.

Une première séance de la Commission est fixée au mois de juin 2017.

2.3. Commission d'évaluation des fonctions

La Commission d'évaluation des fonctions (CEF) examine les demandes d'évaluation et de réévaluation d'une fonction répertoriée dans la grille des fonctions ou dans le catalogue des fonctions spécifiques, puis transmet ses propositions au Conseil d'État. La CEF peut être saisie par le Conseil d'État ou par les faïtières reconnues au sens de la LPers. Pour le traitement de chaque dossier, la CEF dispose d'une analyse technique du Service du personnel et s'appuie, si nécessaire, sur d'autres mesures d'instruction.

La FSF est représentée au sein de la CEF par Yves Froidevaux (vice-président en 2016 et président en 2017) et par Cyrille Perret, suppléant.

Au cours de la dernière année, les principaux dossiers qui ont été traités ont concerné :

- dossier « logopédistes en milieu scolaire » : premières auditions, envoi du dossier au SPEV pour analyse technique et analyse du rapport du SPEV en cours.
- dossier « agent-e-s de détention » : visite de la prison de la Croisée à Orbe le 20 mai et envoi du dossier au SPEV pour analyse technique.
- dossier des « maître-sse-s de l'enseignement professionnel II » : suspendu en raison d'un contentieux en cours sur cette fonction au TRIPAC.

La CEF n'a reçu aucune nouvelle demande d'examen ou de réexamen de fonction en 2016.

En décembre 2016, le Conseil d'Etat s'est prononcé sur le dossier « infirmier-ère-s » sur la base du préavis no 1 de la CEF.

Il est réjouissant de relever la qualité des relations au sein de la CEF. Le travail s'effectue dans le respect des avis des membres, que ces avis soient partagés par tous ou non.

Yves Froidevaux, représentant FSF à la CEF

2.4. ASI et CCT SOCIAL

Le Secrétariat fédératif de la FSF représente l'ASI Vaud dans différentes institutions. Au CHUV, en particulier, lors des séances de direction avec d'autres faïtières et la COPERs. En outre, l'ASI siège au Comité central de la FSF, Emilien Chabloz représente l'ASI Vaud au sein de cette importante instance de la FSF.

CCTSocial - Exercice 2016

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la FSF par son Secrétaire général, Cyrille Perret, représente l'ASI Vaud au sein de la Commission paritaire professionnelle (CPP) de la CCTSocial Vaud. La convention couvre contractuellement plus de 6000 salariés.

Notre secrétaire général a participé à 41 séances en 2016, il est membre du bureau et préside les travaux de la CPP en 2017. La CPP a mis en place six sous-commissions permanentes. Sur le plan général, le suivi conventionnel demande une grande acuité des membres de la CPP (8 sièges pour les syndicats) et en particulier pour les faïtières. Dès lors, il s'agit de persister dans nos travaux avec la même rigueur. La FSF entend poursuivre son mandat pour l'ASI Vaud en 2017, et ceci en parfaite intelligence avec les instances dirigeantes de cette dernière.

Considérations générales

Le secrétariat fédératif de la FSF se plaît à relever l'excellence de la collaboration avec l'ASI et les convergences de vue sur la politique syndicale menée, notamment, dans les milieux de la santé public et parapublic. Pour illustrer ce propos, la décision du Conseil d'Etat portant sur l'enclassement des infirmières et infirmiers est le fruit d'une activité conjointe et concertée des deux secrétariats. Enfin, tant à l'ASI Vaud qu'à la FSF, de nouvelles personnalités sont entrées en fonction, une bonne nouvelle pour pérenniser notre collaboration qui s'inscrit dans un esprit fraternel et de respect mutuel. La FSF entend poursuivre dans cette voie.

2.5. RIE III / Réforme sur l'imposition des entreprises

Le sujet de la Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) aura occupé les débats du comité central de la FSF et nos Assemblées des délégués (AD) un certain temps au long des trois ans écoulés. Dans sa mouture vaudoise tout d'abord, qui s'est vue acceptée par le peuple au terme d'une campagne marquée par un consensus entre partis et gouvernement, obtenu par l'engagement du Conseil d'Etat pour des contreparties sociales qui ont su convaincre le peuple vaudois.

La FSF, soucieuse d'informer et de sensibiliser ses adhérents sur ces questions, a reçu alors pour un débat M. Maillard, Président du Conseil d'Etat, et M. Dolivo, député au Grand Conseil, pour une AD extraordinaire. Rappelons que l'enjeu était d'aligner le taux d'imposition des entreprises sur les exigences de l'OCDE, et que notre canton avait choisi de présenter une version vaudoise avant que la version confédérale ne soit soumise au peuple suisse.

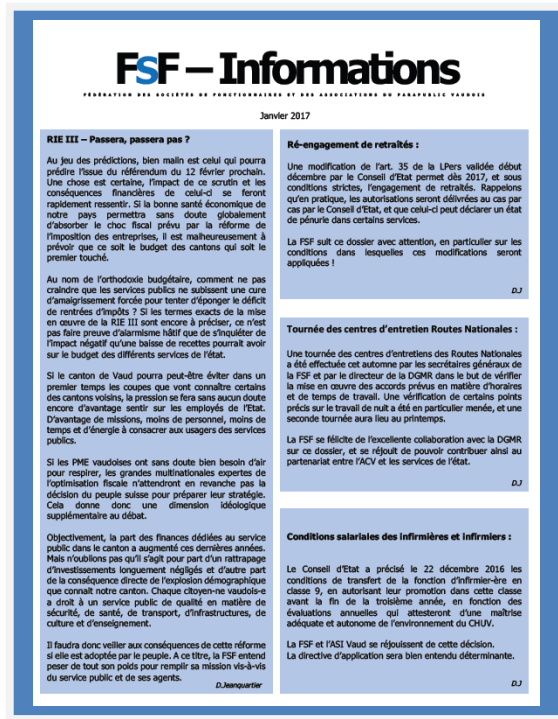
Cette seconde votation sur le plan national s'est soldée par un échec du texte devant le peuple en février 2017. Les craintes d'une partie de la population quant à l'impact budgétaire sur les finances des cantons, et donc partant sur le service public, auront sans doute été déterminantes pour ce scrutin.

Le sujet n'est pourtant pas clos. Le rejet de la première mouture de la RIE III fédérale conduira les deux chambres à se pencher à nouveau sur le berceau de cette réforme, et nos élus confédéraux auront sans doute fort à faire pour convaincre les citoyens du bien-fondé de leur proposition.

La FSF a eu d'un bout à l'autre du processus le même souci et la même idée en tête : préserver un service public de qualité, accessible à tous, correctement financé et disposant d'agents en nombre suffisant. Quelle que soit la direction que prendront les débats futurs, la FSF continuera à défendre les intérêts de la fonction publique et de ses usagers dans le cadre d'un juste équilibre social.

4. Communication

3.1. FSF Informations



5 numéros de notre faitière ont été édités depuis l'AD de juin 2016

3.2. Site internet

Parallèlement aux FSF Informations, des communications concernant l'actualité syndicale sont régulièrement publiées sur le site internet.

5. Représentation extérieure

La FSF est représentée au sein des commissions ci-après :

TRIPAC

Membres Assesseurs :

M. Patrick Gianini-Rima (SPV)
M. Alexandre Cavin (ASPF)
M. Olivier Gudit (APGV-retraité)

CHUV : séances avec le chef du DSAS et la direction générale

Cyrille Perret (Secrétaire général FSF), en tant que représentant FSF

CCT Social

Cyrille Perret (Secrétaire général FSF), en tant que président de la Commission paritaire professionnelle

Commission d'évaluation des fonctions

Yves Froidevaux (Secrétaire général SPV), président et Cyrille Perret, suppléant

Commission SST – Sécurité et Santé au travail

Cyrille Perret (Secrétaire général FSF), en tant que représentant FSF

Conseil d'Administration de la CPEV

Michel Berney (UREV)
Yves Froidevaux (SPV)
Alain Martin (La Ministérielle)

Assemblée des délégué-e-s de la CPEV

AKRIBAS André (SSV) Chef de groupe
BARIONI René (AFHEP)
BORNOZ Georges (UREV)
BREGUET Jacques (AGHEIG)
BRIGNOLI Mireille (SPV)
CAVALLINI Laurent (ASPF)
CHAUVY Christian (UREV)
DE BERNARDIS Philippe (APGV)
FAIVRE Serge (SVCRF)
GASSER Muriel (ASI)
GRANDJEAN Bernard (SPV)

GUDIT Olivier (UREV)
JEANQUARTIER David (SPV)
JOLY André (La Ministérielle)
JUNOD Pascal (APHEIG)
LAMBELET Myriam (ASI)
NACLERIO Paolo (SPV)
PITTET David (AVAP)
PROD'HOM Noémie (SPV)
SCHREYER Jacqueline (AVADES)
THOMAS Philippe (ASI)
VUILLEUMIER Sam (Individuels)

6. Feuille de route sociale et syndicale

L'avant propos du Comité central

Qui mieux que les femmes et les hommes de terrain pour proposer et innover. Dans cet esprit, cette feuille de route est la synthèse des contributions des 17 Sociétés de fonctionnaires qui constituent la FSF. Forte de 11'000 membres, notre fédération propose au Gouvernement une approche thématique qui tend à améliorer l'efficacité des Services de l'Etat.

Les enjeux économiques à court et moyen terme sont majeurs. Analyser et arpenter les arcanes de l'économie ne suffit pas. Il faut être acteur. La FSF s'inscrit dans cet itinéraire depuis des années, afin de préserver la sphère publique, avec pour objectif, un juste équilibre sociétal et des prestations à la population exemplaires. Démarche certes modeste, mais déterminée et constante. Proposer au lieu de s'opposer et prendre en compte le complexe écheveau d'une société vaudoise qui connaît de profondes mutations font partie des défis que nous entendons relever. La FSF a toujours fait preuve de singularité, cette feuille de route illustre cette posture et souligne notre volonté d'un partenariat innovant avec le Gouvernement.

Les thématiques

- Sécurité
- Service des routes
- Formation
- Environnement
- Administration et organisation
- Politique salariale

Cet important document a été transmis au Conseil d'Etat en janvier 2016. Deux rencontres avec une délégation du Gouvernement ont donné lieu à un échange sur la pertinence des propositions de la FSF du point de vue des gouvernants. Le Conseil d'Etat considère qu'il s'agit en l'espèce d'un programme de législation. Approche partagée par la FSF. Quelques éléments déclinés dans notre document ont fait l'objet d'accords. La FSF rencontrera les gouvernants avant la fin de la présente législature afin de faire un point de situation des dossiers en cours dans les Départements.

7. Rapport des associations

ACV	Association des cantonniers vaudois
AFHEP	Association des formateurs de la HEP
APGV	Association professionnelle des gendarmes vaudois
ASI	Association suisse des infirmières et infirmiers section Vaud
ASPF	Association des surveillants permanents de la faune
ASSOPF	Association vaudoise des préposés et fonctionnaires des offices des poursuites et faillites
AVAP	Association vaudoise des agents pénitentiaires
AVPO	Association vaudoise des psychologues en orientation
La Ministérielle	Association professionnelle des pasteurs et diacres de l'EERV
SPV	Société Pédagogique Vaudoise
SSV	Syndicat de la sûreté vaudoise
UREV	Union des retraités de l'Etat de Vaud

ACV – Association des cantonniers vaudois

Notre association se compose de 167 membres et d'un nouveau comité.

Des rencontres régulières avec nos chefs de services permettent de régler les dysfonctionnements entre les centres, principalement sur les manières de travailler entre RC et RN.

Les ATT : attribution temps de travail sont bien admis dans l'ensemble sauf pour les chauffeurs poids lourds RN qui se plaignent de faire occasionnellement trop d'heures, des contrôles déjà pratiqués chaque année deviendront plus pointus par la suite et par centre.

L'Etat oblige des permis pour toutes machines de chantier, nous demandons plus de clarté sur le plan assurance Casco et RC puisque l'on nous répond que le service des routes est auto assuré.

Monsieur Grégoire Perrin chargé de sécurité, passe régulièrement dans les équipes et dépôts avec des recommandations pointilleuses qui ne sont pas toujours bien comprises par les collègues.

Attention en 2018, entre en vigueur les nouvelles normes de sécurité routières sur les RN ainsi qu'un renouvellement complet de l'habit du Cantonnier pour répondre aux EPI 471, visibilité et confort obligés.

L'augmentation de trafic oblige nos collègues des RN à travailler de nuit et nous espérons qu'il soit reconnu et rétribué comme il se doit.

Merci de votre attention

Charles Stoll

1. DOSSIERS COLLECTIFS

Dans cette période, le comité de l'AFHEP s'est penché sur les dossiers suivants :

Nomination des professeurs HEP.

Le comité a mené une analyse interne sur le processus de nomination. Il restera attentif notamment à la composition de la commission de sélection des candidat·e·s.

Rapport d'activité des formateurs-trices :

Une enquête auprès des membres a été menée. Elle a porté sur la rédaction des rapports d'activité des formateurs/trices en période probatoire et pour le renouvellement de la période de six ans. Le comité AFHEP souligne l'importance de la clarification des procédures d'évaluation, des instances impliquées, de la présence de documents écrits (pour l'évaluation) et des délais pour les collaborateurs.

Agence de voyage

Les formateurs/trices qui se rendent dans des manifestations scientifiques ou liées à la formation doivent passer par les services externalisés d'une agence de voyage privée. Suite à des plaintes, une enquête auprès des membres a permis de mettre en évidence quelques avantages par rapport à la situation antérieure et quelques inconvénients (erreurs de commande, coûts, difficultés de choisir son hôtel ou lourdeur administrative, mais aussi des questions éthiques ; sous-traitance, délocalisation) auxquels il faudra rester attentif.

Consultation LHEP

Une consultation pour la révision de la loi est organisée par le DFJ au mois de décembre. Le comité a fait un travail important de relecture de toute la loi. Il a réagi sur les articles soumis en consultation et a fait d'autres propositions pour profiter plus largement de cette révision. Se prononcer sur quelques articles entraîne la reprise d'autres. Le comité espère que les autres éléments seront considérés. Il attend à participer au renouvellement du règlement.

Situation des chargé·e·s d'enseignement

Quelles sont les charges de travail réelles ? Comment la fonction est-elle vécue ? Pour répondre à ce type de question, le comité travaille sur un questionnaire concernant la situation de cette catégorie de formateurs/trices. La réflexion sur cette fonction met en lumière un cahier des charges cumulatif, hérité de l'histoire de l'institution qui ne prend pas toujours en compte la spécificité des tâches qui va au-delà d'une simple juxtaposition. Cette logique est valable pour les autres fonctions également.

Site Internet de l'AFHEP

Le comité a commencé la remise à jour du site de l'association et à la reprise des statuts. Il collabore avec Yvan Péguiron qui a eu la responsabilité de l'ancien site.



2. SITUATIONS INDIVIDUELLES

Situations individuelles

L'AFHEP a aidé plusieurs collègues en fonction des demandes.

3. RENCONTRES

AG le 15 septembre 2016

Deux membres du comité se retirent et trois nouveaux/elles candidat·e·s ainsi qu'une Présidente sont élu·e·s.

M. Bernard Hucher, coach et superviseur externe, fait une conférence sur le fonctionnement de l'institution et invite à redéfinir la fonction de l'AFHEP dans le paysage actuel.

Contact avec ses membres

L'AFHEP a participé aux portes de l'Avant ; ce fut l'occasion de rencontrer de nouveaux collaborateurs et de passer un moment festif. Une séance prévue avec ses membres à midi s'est transformée en séance de comité – vu le peu de monde présent.

Lien avec la COPER

L'AFHEP a rencontré deux fois la COPER ; elles se sont informées de leur position mutuelle sur le dossier de la révision de la LHEP.

Rencontres avec le comité de direction

Le comité de l'AFHEP a rencontré deux fois le comité de direction. Certains dossiers en cours ont été abordés : le comité a plaidé (en vain) pour un espace réservé aux collaborateurs/trices (discret et ne dérangeant pas les collègues), est revenu sur la question de l'évaluation des formateurs/trices ; il a notamment demandé une harmonisation et plus de transparence pour les pratiques de transmission du rapport au responsable hiérarchique. Il a également transmis les soucis de ses membres en lien avec le manque de locaux pour l'enseignement. Il a pu donner son soutien au Comité de direction à une démarche institutionnelle d'affiliation à Scholar at Risk (Assistance à plus de 300 enseignants-chercheurs subissant de graves menaces et atteintes à leur liberté dans leurs pays d'origine) en demandant un temps d'information ouvert aux membres de notre institution.

Participation au CAHR et à la SGL

Des contacts sont initiés avec des instances intercantionales et suisses. Affaires à suivre.

4. DIVERS

Formation du comité

B. Hucher est intervenu pour dispenser une formation aux membres du comité sur le fonctionnement institutionnel et pour l'aide à redéfinir sa place.

Le comité de l'AFHEP

Carole-Anne Deschoux, présidente, Bernard Savoy, vice-président, Florence Quinche, Soraya de Simone, Serge Ramel et Daniel Martin.

APGV - Association professionnelle des gendarmes vaudois

L'APGV a organisé en 2016, avec le concours de la CPEV, des cours d'informations aux plus âgés de nos membres. Ceci a eu un franc succès et l'exercice sera reconduit d'ici quelque temps. Il est important que l'APGV soit un interlocuteur fort, même lorsque nous ne sommes pas en négociation.

Comme chaque année, nous rencontrons tous les nouveaux collaborateurs gendarmes ayant fini leur formation à l'Ecole de Savatan. Nous leur expliquons le bien-fondé de notre association et les informons sur l'appui qu'ils peuvent obtenir de nous sur plusieurs aspects. Et comme chaque année, tous adhèrent à l'APGV ce qui démontre que notre philosophie, à fibre syndicale, touche, souvent au-delà de nos espérances.



Depuis l'entrée en vigueur de VIA SICURA, l'APGV s'est préoccupée avec vigueur de la question de l'impact du nouveau droit sur les courses urgentes. Le point de vue syndical qui a été soutenu par l'APGV consistait à dire que VIA SICURA ne modifiait pas le droit des courses urgentes, car VIA SICURA n'a pas changé les articles de la loi pénale relatifs à l'état de nécessité et au devoir de fonction.

L'APGV a ainsi milité en faveur du maintien du traitement réservé aux courses urgentes avant VIA SICURA qui aboutissait, de façon générale, à l'absence de poursuite et de condamnation en cas de course urgente dans les cas où aucun accident ne se produisait.

Aujourd'hui, les courses urgentes dont la vitesse tomberait sous le coup du délit de chauffard en l'absence de motif justificatif sont dénoncées au Procureur général, qui décide de poursuivre ou de ne pas poursuivre en fonction de l'ensemble des circonstances. L'APGV est intervenue afin d'essayer d'éviter ces dénonciations, sans succès.

Le Tribunal fédéral a rendu une décision concernant les courses urgentes à propos d'un cas genevois (JdT 2016 I 189), qui n'était pas sous le coup du délit de chauffard, si le cas devait être jugé sans motif justificatif. Il s'agissait d'une course à 99 km/h en zone limitée à 50 km/h pour aller conduire une collègue au chevet de son père victime d'un grave accident, le tout avec l'autorisation donnée par la hiérarchie. Le policier a été acquitté en appel, mais le Tribunal fédéral a admis le recours du ministère public.

Les excès de vitesse VIA SICURA mentionnés ci-dessus sont donc interdits ; conformément à la jurisprudence. Nous recommandons encore une fois la plus grande prudence.

Nous ne pouvons plus affirmer que nous sommes à l'abri en Suisse du terrorisme ! Après les événements de Suède, petit pays ressemblant au nôtre, la vigilance est de mise et l'anticipation sous quelque forme que ce soit est obligatoire pour la sécurité de nos concitoyens.

Dans la continuité de l'analyse permanente des phénomènes de tireurs actifs et/ou du terrorisme et afin d'apporter une réponse proportionnelle et graduée à la menace, la Police cantonale vaudoise, par la Gendarmerie, a décidé de mettre sur pied un dispositif intermédiaire entre les primo-intervenants et les unités spécialisées. Le personnel sélectionné pour ce dispositif intermédiaire sera certifié à l'emploi de moyens adaptés à la menace et entraîné régulièrement aux tactiques d'engagement y relatives.

Comme écrit l'année passée, notre première préoccupation était la sécurité de nos membres en toutes circonstances et qu'elle soit adaptée ! Notre hiérarchie, très sensible au phénomène, a ainsi pu nous fournir des boucliers et casques tactiques. Nous sommes très sensibles et très préoccupés par cette situation et collaborons étroitement avec notre commandement.

En matière de violence contre les fonctionnaires de police, la situation ne s'est pas améliorée. La situation en Europe n'est pas pour nous rassurer. Plusieurs collègues ont été blessés, mais aucun gravement. Récemment, il a été remarqué à Berne, lors d'une manifestation d'envergure, que des puissants lasers avaient été utilisés contre nos collègues bernois. La complexité de lasers empêche une distribution personnelle de lunettes de protection car celles-ci sont contre les lasers verts, mais ne sont d'aucune efficacité contre les autres couleurs. La technologie avançant, une adaptation sera effectuée en temps utile. Mme Métraux, Conseillère d'Etat, en charge du département de la sécurité, nous a exprimé son appui sans faille concernant ce dossier.

Durant l'année écoulée, notre comité a participé à quelque :

- 39 Commissions RH Gdm, Pol Cant et Serv. généraux
- Présentation à l'EA 2016
- 7 Séances avec Cdts Gdm et Pol Cant
- 5 groupes de travail
- 22 cas de protection juridique professionnels
- 1 GT-FSFP sécurité intérieure du pays
- 2 AG SSV
- 1 AG et 2 séances CC FSFP
- 2 AG et 4 séances USPRO
- 2 AD et 5 séances FSF
- 3 AG autres syndicats de police

Philippe De Bernardis, membre du comité central de la FSF pour l'APGV

ASI – Association suisse des infirmières et infirmiers section Vaud

L'année écoulée aura été marquée par de nombreux changements à l'ASI Vaud.

Changements au comité tout d'abord, avec l'arrivée de nouveaux membres, le départ d'anciens et un renouvellement à la présidence. Après plusieurs années au service de la cause des infirmier-e-s, Mme Jane Chaille, présidente, a laissé la place en avril 2016 à un dynamique duo de co-présidents, Vincent Bovet et Diane de Kaenel.

Changement au Secrétariat général également, avec le départ fin juin de Mme Antonia di Dio, et son remplacement au mois de septembre par M. Alberto Mocchi, actuel SG.

Au delà des changements de personnes, l'ASI a poursuivi son travail au service de la profession infirmière. Les dossiers nous ayant particulièrement occupés ces derniers mois sont :

- la poursuite des négociations autour de la CCT de l'Hôpital Riviera Chablais, qui arrive dans la phase cruciale de l'adoption du catalogue des fonctions.
- la défense des conditions de travail au CHUV, où appuyés par la FSF nous avons notamment pris en main le dossier des horaires de nuit, qui dans certains services s'effectuent de manière difficile, sans possibilité de pause. Nous souhaitons également mettre sur la table des discussions avec la direction la question des horaires des garderies, jusqu'à aujourd'hui peu adaptés aux horaires de travail du personnel soignant.
- L'entrée en vigueur de la « classe 9 » dès la 2^{ème} année pour les infirmier-e-s du CHUV. Il s'agit d'une revendication de longue date que l'ASI, soutenue par la FSF, a pu négocier ces dernières années avec le Conseil d'Etat pour y parvenir. La mesure a été annoncée fin décembre par le Gouvernement.
- Le lancement, en janvier 2017, de l'initiative populaire fédérale « pour des soins infirmiers forts », qui demande à la Confédération et aux cantons de former davantage d'infirmier-e-s, et de veiller au respect du rôle autonome de la profession et de conditions de travail convenables. La récolte a débuté sur les chapeaux de roues, notamment grâce au soutien de la FSF et de ses associations membres, que nous remercions ici !



Plus généralement, nous souhaitons remercier la FSF pour son appui dans tous les dossiers, le travail remarquable de ses secrétaires généraux et l'excellente entente qui règne entre nos deux associations.

Pour l'ASI Vaud

Emilien Chabloz, représentant de l'ASI au CC

Alberto Mocchi, Secrétaire général ASI Vaud

ASPF – Association des surveillants permanents de la faune

A l'heure où j'écris ces quelques lignes, mes pensées ne peuvent s'empêcher de s'arrêter un instant sur l'actualité. Divers choix de sociétés dont certains, pensait-on, avaient disparu dans les limbes de ce que l'humain peut créer de plus inhumain resurgissent tel Ebola qu'on croyait endormi au fin fond d'une sombre jungle. Nos civilisations occidentales, dites



développées, oublient qu'elles sont devenues riches non par la religion de l'individualisme à outrance prônée de nos jours mais par la mise en commun de nos énergies, nos passions, nos convictions. Nous n'avons jamais autant possédé et pourtant nous recherchons à tout va la plénitude. N'oublions pas que nous sommes maîtres de nos destins et de ceux qui vont nous succéder. A l'époque où l'affaiblissement voire la dissolution des

associations diverses est monnaie courante, l'Association des surveillants permanents de la faune s'est constituée dans un but de mettre en commun la passion professionnelle de ses membres, soit l'intégralité du corps de la police environnementale de notre canton. Depuis désormais 10 ans, l'ASPF élabore des projets afin d'améliorer la visibilité et le professionnalisme des sentinelles de la nature que nous sommes. Il reste encore beaucoup de choses à réaliser et de chemin à parcourir ensemble car c'est bien dans la pluralité que l'homme peut construire son avenir.

Alexandre Cavin
Président de l'ASPF

ASSOPF – Association vaudoise des préposés et fonctionnaires des offices des poursuites et faillites

L'AG s'est tenue le 21 mai 2016 à Cugy.

Plusieurs changements sont intervenus dans le comité puisque le président Pascal Scheidegger ne s'est pas représenté. Le caissier a également souhaité se retirer du comité.

Le comité a donc accueilli 2 nouveaux membres. Il se compose désormais comme suit :

Sabine Jamois présidente

Yves Perrin vice-président

Marc Blondel caissier

Jérôme Lagrive membre

Stéphane Zoëll membre

Jacqueline Nicole membre



La présidente a été sollicitée pour participer à un groupe de travail chargé d'établir un état des lieux de la situation de la relève dans les offices de poursuites et de faillites du canton de Vaud et de formuler des

propositions. Le rapport vient d'être adressé à la Cour administrative. Le groupe de travail a proposé 3 axes d'actions avec pour objectif de parvenir à reconstituer un bassin de collaborateurs brevetés suffisant (attraction et identification) et d'entretenir un réservoir constant de successeurs potentiels aux postes de préposé et de substitut et, en amont, d'huissier chef et d'huissier (développement et rétention).

Pas d'autre action significative durant cette période.

Sabine Jamois, présidente

AVAP – Association vaudoise des agents pénitentiaires



L'AVAP compte 261 membres actifs et 66 retraités. Son comité est composé de 7 membres. La représentation de membres lors de convocation individuelle à un entretien formel reste une charge de travail non négligeable. Heureusement, nous pouvons compter sur le soutien de la FSF et plus particulièrement sur notre secrétaire général.

Quatre fois dans l'année, des membres du comité ont rencontré individuellement les directeurs d'établissements pénitentiaires ainsi que la Cheffe de Service. Nous avons également eu l'occasion de rencontrer notre Cheffe de département ainsi que le Président du Conseil d'Etat, afin de leur exposer les diverses situations urgentes et critiques. Les membres du comité ont participé à divers groupes de travail principalement en lien avec les conditions de travail.

Suite à d'ennuyeux problèmes de sécurité et après négociation avec le Conseil d'Etat, l'AVAP a obtenu un renforcement en personnel dans la prison de la Colonie, qui compte aujourd'hui environ 180 détenus, répartis entre un secteur fermé et un autre dit ouvert. Nouveaux postes qui, espérons-le, se verront pérenniser.

La suppression par le Conseil d'Etat des piquets sur le lieu de travail fin 2014 a débouché sur un accord, avec une période transitoire qui doit se terminer fin 2017. Dans les établissements où les piquets sur le lieu de travail sont encore d'usage, ceux-ci devront être remplacés par du personnel actif la nuit.

La revalorisation des métiers du pénitentiaire est toujours en cours d'analyse par la commission d'évaluation des fonctions. Le comité continue à suivre l'évolution de ce dossier.

Pour conclure, le comité de l'AVAP a eu le plaisir d'accueillir le renfort d'un nouveau membre au sein de son comité. Nous espérons que cela donne envie à d'autre d'en faire de même, car il est important, dans la mesure du possible, d'avoir des représentants de chaque entité du Service dans le comité.



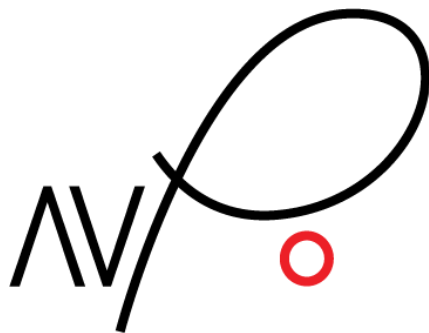
Au nom du comité de l'AVAP,
Le président,
David Pittet.

AVPO – Association vaudoise des psychologues en orientation

Durant la période 2016-2017, l'AVPO a eu le temps de se pencher une dernière fois sur le projet de loi sur l'orientation et consolider son comité.

A l'OCOSP, les négociations entre le SESAF et le SPEV au sujet de la valorisation des maîtres de stage n'a pas abouti. Le comité restera vigilant à ce sujet. Des changements au niveau de l'annonce des vacances et des remboursements de frais de service ont été imposés par la direction ce qui a donné lieu à des échanges au niveau de la souplesse du système. De plus, le comité a proposé que le système d'accueil des nouveaux collaborateurs psychologues conseillers puisse être optimisé avec l'aide de nouveaux collègues.

Le comité envisage également de saisir prochainement la commission de revalorisation des fonctions pour obtenir la classe 11 pour tous ses membres.



**Association Vaudoise
des Psychologues
en Orientation**

La Ministérielle – Association professionnelle des pasteurs et diacres de l'EERV

La Ministérielle, association professionnelle des pasteurs et des diacres de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud.

L'année 2016 a été marquée médiatiquement en été par la grève de la faim d'un collègue licencié selon la procédure de licenciement immédiat pour justes motifs. Cette année a aussi vu le couronnement de plus d'une année de négociations pour finaliser une nouvelle convention collective de travail assortie de nouvelles conditions de rémunération.

Durant la fournaise médiatique de l'été, notre association a choisi d'appeler à la raison et d'éviter de mettre de l'huile sur le feu, malgré les demandes répétées de prendre position d'un côté comme de l'autre.

La nouvelle CCT prévoit la consultation obligatoire de notre commission de traitement des litiges qui a le pouvoir d'investiguer, avant que le Conseil synodal (gouvernement de l'Eglise réformée vaudoise) puisse prononcer un licenciement. Les nouvelles échelles salariales sont semblables à celles de l'Etat de Vaud,

sauf qu'elles prévoient des augmentations annuelles sur 6 périodes de 5 ans. A terme, la différence salariale entre pasteurs et diacres devrait être de 10% au lieu des 15% à 22% actuels. Pasteurs et diacres exercent des ministères différents en principe, mais très similaires en réalité. Cependant un master en théologie est exigé pour les premiers et pas pour les seconds (qui ont tout de même une formation théologique dispensée par le séminaire de culture théologique). Cette diminution de la différence a été obtenue en maintenant le salaire-carrière des pasteurs. Evidemment, la transition a un coût, financé en partie par l'Eglise réformée vaudoise et en partie par une contribution de solidarité des pasteurs qui sont actuellement au maximum de l'ancienne classe salariale.

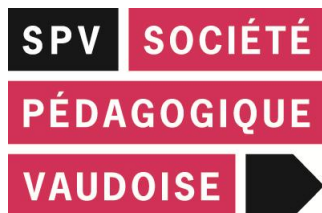
Ces éléments (et d'autres) ont demandé beaucoup d'énergie et notre comité en sort assez fatigué. L'année 2017 s'annonce comme décisive pour la suite de notre association, entre découragement et espérance.



SPV – Société Pédagogique Vaudoise

La SPV milite encore et toujours pour le bien de l'école vaudoise, des collègues et des élèves. Cette année, elle s'est battue notamment pour l'introduction de mesures afin d'améliorer la mise en œuvre de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO).

Le Comité cantonal de la SPV, organe exécutif de la SPV, s'est réuni tous les jeudis après-midi, ce qui représente plus de 35 séances de mai 2016 à avril 2017. La SPV s'est également engagée dans le fonctionnement de la FSF. En effet, David Jeanquartier (membre du Comité cantonal SPV) est devenu Secrétaire général de la FSF dès août 2016 et Gregory Durand (pdt SPV) a été réélu vice-président de la FSF suite à l'AD FSF 2016. On peut également



noter que deux autres membres du Comité cantonal de la SPV sont actifs pour la FSF : Mireille Brignoli est présidente de l'Assemblée des délégués de la FSF et Bernard Grandjean est président de l'Assemblée des délégués des assurés de la Caisse de pensions de l'État de Vaud (CPEV). Durant cette période, le président SPV, en tant que vice-président FSF, a participé à quelques

séances de négociations notamment relatives à la feuille de route sociale et syndicale de la FSF. Par ailleurs, il a participé à des séances du bureau exécutif FSF.

En ce qui concerne la vie de l'école vaudoise, dès la première année de la mise en œuvre de la LEO, la Société pédagogique vaudoise avait demandé un bilan relatif à l'introduction de la LEO. En septembre 2016, la Cheffe du département a présenté un premier bilan de cette mise en œuvre. Malgré la similitude de certaines problématiques identifiées par le terrain, les syndicats et le département, la SPV a relevé une grande différence entre la perception du département et celle des acteurs du terrain. Suite à ce premier bilan, un groupe de travail (GT) s'est réuni afin de proposer des mesures urgentes à mettre en place dès la rentrée scolaire 2017-2018. La question de la maîtrise de classe pour la Voie générale a été au centre des discussions. Plusieurs propositions issues de ce GT et validées par le Conseil d'Etat devraient augmenter le nombre d'heures de présence du maître de classe avec les élèves dès août 2017. A voir si cela se confirme ces prochains mois.

L'annonce de la volonté de la Cheffe du département de se représenter pour un nouveau mandat, puis finalement celle de son retrait ainsi que les lettres ouvertes dans la presse et les pétitions durant l'automne 2016 n'ont pas contribué à favoriser un travail serein autour de l'école. Malgré tout, les syndicats et le département ont pu œuvrer afin de faire avancer

certaines dossiers : notamment des négociations relatives aux statuts des aides à l'enseignant et aux praticiens formateurs ont eu lieu.

La question des mesures socio-éducatives, thématique soulevée depuis plusieurs années par les Assemblées des délégués de la SPV, est enfin traitée par un groupe de travail interservices (DGEO – SESAF – SPJ) et des membres de la SPV.

Malheureusement, le dossier de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) n'a guère avancé cette année en raison d'un recours au Tribunal fédéral. L'application de cette loi est donc suspendue à la décision de ce tribunal. Toutefois, en mai 2017, les partenaires de l'école et les politiques sont consultés sur l'avant-projet du règlement d'application de la LPS. Il y a donc encore du travail sur ce dossier qui sera très important pour l'école vaudoise.

Au niveau de la vie interne, la création d'une nouvelle association du cycle 2 ainsi que la venue d'un nouveau membre au Comité cantonal, Yves Utiger enseignant en 9S-12S sont à noter. En novembre 2016, la SPV a accueilli à Nyon l'Assemblée des délégués de sa faîtière romande, le Syndicat des enseignants romands. Pour finir, la SPV traverse des difficultés financières importantes qui la contraindront à prendre des décisions lourdes de conséquences. C'est pour cette raison que la SPV a tenu une Assemblée extraordinaire afin d'informer les délégués SPV et de se déterminer sur certaines options. Ces dernières devront être confirmées lors de l'AD ordinaire SPV du 1^{er} juin 2017.

SSV – Syndicat de la sûreté vaudoise

Le SSV a organisé durant l'année écoulée deux assemblées générales et nous remercions Cyrille Perret et David Jeanquartier, secrétaire général de la FSF d'y avoir participé et de soutenir notre association.

Le comité du SSV a notamment participé et participe à plusieurs groupes de travail (GT) comme le GT permanence, le GT sport et santé, le GT policier-prévenu, le GT horaire du CET, le GT refonte du SEP (Système d'évaluation personnelle) et le GT gestion du temps de travail.

Il a aussi été consulté sur différents futurs ordres de service ou modifications d'ordres de service comme ceux du policier-victime ou du système de promotion.

Nous sommes toujours très attentifs à tout ce qui concerne la CPEV et suivons de très près ce dossier notamment en ce qui concerne les contributions de rappel. Nous sommes d'ailleurs en discussion avec la CPEV à ce sujet car nous estimons que certaines, dans un cas bien précis, sont induites perçues sans base légale.



Nous regrettons toujours le gel des doubles annuités et espérons qu'une solution pourra être trouvée dans le cadre de la feuille de route de la FSF.

Finalement, nous remercions la FSF pour l'important rôle qu'elle continue de jouer notamment pour défendre nos intérêts au sein de la caisse de pension.

Grégory Pasquier
Vice-Président

UREV – Union des retraités de l'Etat de Vaud

Au 31 décembre 2015, l'Union des retraités de l'Etat de Vaud avait un effectif de 4324 membres. Suite à des démarches effectuées à plusieurs niveaux, de la FSF au Conseil d'Etat, en passant par la CPEV, le 19 août 2016, nos listes dénombrèrent déjà 4625 adhérents. A ce jour, c'est avec plaisir que nous pouvons annoncer que nous étions 4993 membres au 15 mars 2017. Du fait de sa structure et de l'âge de ses membres, l'UREV est une Institution en perpétuel mouvement. 599 nouveaux pensionnés y ont adhéré, 151 membres sont décédés, 111 ont démissionné pour divers motifs et 14 membres âgés de plus de 80 ans ont demandé à être mis au bénéfice de l'exonération de la cotisation, en vertu de l'article 11, lettre b de ses statuts. La doyenne de l'UREV est depuis plusieurs années Mme Evelyne Guisan, à Lausanne, née le 13 novembre 1911 et aura 106 ans à cette date. Mme Jacqueline Chessex, à Lausanne, née le 23 juillet 1914, et M. Marcel Grandjean, à Genève, né le 22 février 1914, ont tous deux 103 ans. Mme Claire Sartori, à Ecublens/VD, née le 23 janvier 1915, a 102 ans. Nous avons aussi des dames qui sont nées en 1916, elles ont 101 ans et sont : Mme Suzanne Mamin, à Blonay, le 29 mai, Mme Edmée Paréaz, à Crassier, le 3 juin, Mme Nelly-Rose Cornaz, à Clarens, le 11 juillet, Mme Marie Cavin, à St-Prex, le 17 septembre, Mme Hélène Guisan, à Lausanne, le 16 novembre. Enfin, nous avons plusieurs centenaires. Il s'agit par, ordre alphabétique, de M. Willy Aeschlimann, à Yverdon-les-Bains, Mme Denise Bovey, à Pully, M. Roger Dyens, à Essertes s/Oron et M. Albert Gloor, à Clarens.

Durant l'année 2016, le comité s'est étoffé de deux nouveaux membres qui sont entrés en fonction successivement en mai et septembre. Ils ont été officiellement élus le 15 mars 2017 par l'Assemblée générale de l'UREV.

Il s'agit d'abord de Madame Monika Mosbahi, de Villars-Sainte-Croix qui, après avoir joué quelque temps le rôle d'une observatrice active et volontaire, a très rapidement pris en main, avec une aptitude remarquable, la responsabilité du secrétariat, des relations avec les familles et de la promotion de l'UREV. Son engagement magistral et sa totale implication dans nos affaires ont exigé que nous la nommions membre du Comité de l'UREV bien avant une nouvelle Assemblée générale, soit le 1^{er} mai 2016.

Le deuxième membre, découvert grâce à M. Michel, Berney, Chargé de mission au sein du Comité de l'UREV, est Monsieur Thierry Froidevaux, de Pully. Il a démarré sur les chapeaux de roue en dévoilant ses grandes compétences et sa polyvalence. Il a été présenté à nos adhérents dans le Bulletin d'information No 45 de décembre 2016 comme étant un élément d'appui de qualité, puisqu'il a conçu, puis préparé notre journal associatif tel qu'il a été distribué en décembre dernier. Plus encore, il s'est très rapidement activé à la préparation de la prochaine course de printemps, qui aura lieu le 14 juin 2017. Il est donc tout naturellement responsable des courses et de l'édition du "Bulletin d'information". Aussi a-t-il été reçu sans conteste parmi les membres du comité le 1^{er} septembre 2016, soit encore une fois bien avant l'Assemblée générale de l'UREV.

Les activités accomplies par les membres du Comité de l'UREV au cours de la période mars 2016 - mars 2017 sont nombreuses : 19 séances de comité, intra et extra muros ont été mises sur pied. 8 rencontres ont été organisées avec diverses instances gouvernementales et non-gouvernementales. Le président de l'association, ainsi que son futur successeur, ont assisté à 12 séances du Comité central de la FSF. L'UREV a été représentée à l'Assemblée générale de la FSF, le 17.02.2016, et à l'Assemblée des délégués du 08.06.2016, les deux à la Grande Salle du Cazard, à Lausanne. La commission de gestion et de vérification des comptes de l'association a tenu 2 séances, dont une virtuelle, pour statuer sur différents objets et procéder au contrôle des comptes. Nous avons dénombré 7 rencontres de travail avec le Bureau de la FSF, des cadres de la CPEV, et au sein du Groupe de réflexion mis à

contribution par la faitière. Les représentants de l'UREV ont également assisté à l'Assemblée des délégués des assurés de la CPEV, le 30 juin à Lausanne.

Pour rappel, c'est le 3 mars 2016 que nous avons repris le dialogue avec nos interlocuteurs privilégiés à Retraites Populaires, la gérante de notre Caisse de pensions. Ensemble, nous avons travaillé à la mise en œuvre du redémarrage de nos activités de prospection de nouveaux membres et à la récupération des collaborateurs et collaboratrices retraités depuis mai 2014.

Aussi s'est-il agi, pour Retraites Populaires, d'adapter son organisation technique aux nouvelles dispositions définies par le Conseil d'administration de la Caisse, ce qui a été parfaitement diligenté par cette entité, à notre profit. Pour l'UREV, comme souvent indiqué dans notre journal et sur notre site Internet : www.urev.ch, ce fut au tour de Robert Vaucher (ancien président de la FSF) et de Monika Mosbahi d'assurer l'impression, la mise sous pli et l'affranchissement des envois aux nouveaux retraités. La mécanique n'était pas encore totalement huilée que le 3 août, Retraites Populaires démarrait avec les envois promotionnels de l'UREV pour atteindre les 1614 retraités laissés pour compte entre mai 2014 et décembre 2015. Le 9 août, les 319 retraités de janvier à juin 2016 ont également reçu nos courriers. Le 19 août, les 227 retraités de juillet ont reçu notre documentation. Le 27 septembre 89 nouveaux retraités ont disposé de nos envois etc, etc. Le travail mensuel se poursuit. Le but est atteint, et nous pouvons raisonnablement nous incliner encore une fois devant l'expérience de Retraites Populaires et le laborieux travail du binôme Robert Vaucher - Monika Mosbahi.

Les objectifs de l'UREV pour 2017 sont de faire en sorte que la commission formée pour l'organisation du 75^{ème} anniversaire

puisse siéger dans d'excellentes conditions afin de prendre la bonne décision, à satisfaction de tous. Il est d'autre part souhaitable d'améliorer la lecture du site Internet afin d'augmenter le nombre d'abonnés à la Newsletter. Ceci permettrait de diminuer les impressions donc les envois de notre journal. Le nouveau président veillera à ce que chaque membre du comité puisse faire son travail dans une bonne ambiance, à l'entière satisfaction de tous et pour le bien de l'UREV. Le comité va également poursuivre les démarches pour la promotion de notre association et le recrutement de nouveaux sociétaires. Pour terminer, nous surveillerons les fluctuations de la bourse par l'intermédiaire de notre représentant au sein du Conseil d'administration de la CPEV, afin de pouvoir éventuellement demander et surtout obtenir, une amélioration financière ponctuelle.



"Je m'exprime devant vous pour la dernière fois. Je serai bref, car tout a déjà été dit à travers les "Bulletins d'information" édités tout au long de mes mandats, et sur la toile, depuis que notre Institution s'y est fait une place. Durant les douze années que j'ai passées parmi vous comme président, j'ai bénéficié tant de votre confiance que de votre indulgence. J'ai profité du savoir-faire, de l'expérience professionnelle et de vie de celles et ceux qui m'ont entouré avec bienveillance et amitié. Leur passion pour l'intérêt communautaire a démontré qu'ils étaient convaincus que la voie que nous avons prise ensemble, que les réflexions qu'en toutes circonstances nous nous sommes imposées, étaient justes et correspondaient profitablement aux exigences de notre association."

C'est par ces mots que le président Jean-Paul Hermann a quitté le Comité de l'UREV en laissant son siège à un collègue de métier, Christian Chauvy. Ce dernier est une personnalité de terrain que la providence a mise sur le chemin de notre réflexion et que nous avons pu convaincre qu'elle était face à son destin. Le 15 mars 2017, Christian Chauvy a été élu à l'unanimité, Président de l'UREV, par l'Assemblée générale qui s'est tenue à cet effet à la Salle de spectacles de Renens. Vous aurez dès lors à le reconnaître en cette qualité

